



Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 22 NOVEMBRE 2019 Compte-rendu

Introduction du COPIL

Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de Région, remercie les participants présents élus, services des collectivités et services de l'État :

- Il rappelle que le précédent comité des financeurs du 1^{er} avril 2019 avait permis de valider le calendrier du projet et les modalités de la concertation publique ;
- Il précise qu'après cette période intense de concertation du 12 juin au 18 octobre 2019 les enseignements vont pouvoir être présentés au Comité de Pilotage réuni ce jour ;
- Il salue le travail intense mené sous l'égide de SNCF Réseau pour que la concertation se déroule de la meilleure façon possible ;
- Il propose de solliciter une décision ministérielle à l'issue du COPIL.

Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie l'ensemble des participants de leur présence et rappelle l'importance du projet de LNPCA pour la région :

- Il souligne la mobilisation des collectivités en faveur du projet : Métropole de Nice Côte d'Azur, Département des Alpes-Maritimes, Métropole de Toulon Provence Méditerranée, Département du Var, Métropole d'Aix-Marseille Provence, Département des Bouches-du-Rhône, Etat et Région ;
- Il rappelle le travail de fond mené par tous les partenaires et acteurs mobilisés pour arriver à cette étape déterminante pour la suite du projet ;
- Il évoque les échanges nourris et fructueux avec la Ministre, relatifs au projet LNPCA ;
- Il salue les nouvelles venues : Communautés d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins, d'Antibes Sophia Antipolis, du Pays de Grasse et de Dracénie Provence Verdon.

Synthèse des présentations et échanges

Monsieur Jean-Marc ILLES, Directeur de la Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) effectue une présentation en deux temps :

- Une première partie (chapitres 1 à 3) présentant les modalités de la concertation et une synthèse des expressions des participants ;
- Une seconde partie relative aux éléments de planification de propositions de poursuite sur chaque secteur (cf. support de présentation joint à la présente synthèse).

Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation CNDP présente son avis sur le déroulement de la concertation publique :

- Une information et une mobilisation du public par SNCF Réseau plutôt réussies ;
- Un dialogue local dans l'ensemble de qualité ;
- Un projet d'ensemble plutôt bien accueilli ;
- Des thématiques peu abordées ou en attente : aménagement urbain des gares, bruit, évacuation des déblais des tunnels, rénovation urbaine à Marseille nord. ;
- L'importance de poursuivre la concertation, avec des concertations locales directes, en association avec les collectivités, à partir de mars 2020.

Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation CNDP présente son avis sur le déroulement de la concertation avec le public :

- Une information et une mobilisation du public par SNCF Réseau plutôt réussies ;
- Un dialogue local de qualité, **mais pas partout** ;
- Un projet d'ensemble plutôt bien accueilli, **malgré une opposition dans la vallée de l'Huveaune** ;
- Des thématiques peu abordées ou en attente : aménagement urbain des gares, bruit, évacuation des déblais des tunnels, rénovation urbaine à Marseille nord ;
- **Il est important** de poursuivre avec **des concertations locales, en association** avec les collectivités, à partir de mars 2020.

Pour ne pas retarder le projet et pouvoir consacrer suffisamment de temps à des échanges de qualité avec le public, M. QUEVREMONT propose que SNCF Réseau puisse à nouveau engager des opérations locales de concertation, après mars 2020 et au fur et à mesure de la disponibilité des études correspondantes, en association avec les collectivités compétentes. Les modalités de ces concertations locales, privilégiant une sollicitation directe du public par messagerie, seraient mises au point en relation avec le comité technique.

Les éléments de planification proposés par SNCF Réseau

L'objectif de SNCF Réseau est de réaliser l'enquête publique au second semestre 2021.

Cet objectif conforme à l'exposé des motifs de la loi d'orientation des mobilités rend possible:

- L'engagement des travaux dès 2023 ;
- Des mises en service des opérations de la phase 1 entre 2025 et 2028 ;
- Des mises en services des opérations de la phase 2 à l'horizon 2029 – 2035.

Le respect de ces échéances suppose un programme stabilisé par une décision ministérielle en février 2020, des délibérations de l'avenant 3 avant les élections municipales, des conclusions de la mission financement avant fin 2020 et une Déclaration d'Utilité Publique au plus tard début 2023.

Ce point n'a pas été validé par les cofinanceurs du projet LNPCA qui ont remis au Préfet de région une motion (ci-annexée au présent compte-rendu) demandant un calendrier accéléré de réalisation des phases 1 et 2.

Les différents secteurs de concertation

Nice Saint-Roch et Nice Ville

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Nice Saint-Roch : poursuite du projet présenté ;
- Nice Ville : poursuite du projet présenté en prenant en compte les demandes formulées lors de la concertation.

Nice Aéroport TGV

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite du projet présenté ;
- Mise en place d'un groupe de travail « intermodalité et accès à la gare » avec Etat, Région, MNCA, CD06, EPA, CCI et SNCF-R pour préciser les modalités de desserte de la gare et les zones de parking et d'intermodalité à présenter à l'enquête.

4^{èmes} voies en gares d'Antibes et Cannes ville

Le COPIL valide la proposition de SNCF Réseau suivante :

- Prendre en compte les résultats des études de performance ERTMS en 2020 pour adapter ces opérations.

Bifurcation de la ligne Cannes-Grasse

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur la variante « Marseille-Vintimille en terrier » en recherchant des solutions de réduction des nuisances :
 - Études de prolongement du souterrain ;
 - Études acoustiques pour limiter les nuisances ;
 - Réduction des emprises foncières après travaux ;
 - Rétablissement des accès... ;
- Concertation étroite avec les riverains en 2020 dans le cadre d'un atelier de concertation spécifique.

Monsieur Thomas ONZON, DGA de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, note que certains participants ont formulé des revendications fortes sur le secteur de Cannes, qu'il sera important de prendre en compte. Il propose que les résultats des études argumentées et solides qui seront réalisées par SNCF Réseau sur les propositions de

déconnexion de la ligne Cannes-Grasse ou de prolongation du souterrain... soient partagés avec la CACPL puis avec le public.

Monsieur Philippe TABAROT, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur confirme que le traitement de la bifurcation des lignes Cannes-Grasse et Marseille-Vintimille constitue pour la Région un élément indispensable de l'amélioration du « système ferroviaire » Provence-Alpes-Côte d'Azur et que la Région demande qu'il n'y ait pas de rupture de charge sur ce secteur.

Gare TER Cannes La Bocca à Cannes Marchandises

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur la variante « SICASIL » ;
- Concertation étroite avec les riverains et la Ville en 2020 dans le cadre d'un atelier de concertation spécifique ;
- Mise en place d'un groupe de travail avec l'État, la Région, la CACPL, la Ville de Cannes, le CD06 et SNCF-R pour définir les modalités d'insertion de la gare à présenter à l'enquête (articulation avec les projets urbains et intermodalité) et intégrer les enjeux hydrauliques.

Aménagement de la gare de La Pauline et dénivellation de la bifurcation

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur la variante « terrier » de la bifurcation de la Pauline ;
- Mise en place d'un groupe de travail avec l'Etat, la Région, le CD83, TPM, les communes des gares concernées et SNCF-R pour définir les conditions d'accès aux gares, la prise en compte de l'intermodalité et, pour la gare de la Pauline, le positionnement du bâtiment voyageurs en fonction des contraintes foncières ;
- Coordination avec le calendrier ERTMS.

RER Toulonnais : origine-terminus Est à Carnoules

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur la solution proposée ;
- Coordination avec le calendrier ERTMS.

RER Toulonnais : extrémité ouest

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau en les ajustant comme suit :

- Poursuite sur la variante La Seyne, gare actuelle, pour mettre en place la navette en phase 1 en cohérence avec l'ERTMS ;
- Confirmation d'un programme de desserte, de la fréquence et du cadencement par la Région et MTPM pour une extension à l'ouest du RER Toulonnais ;
- Études complémentaires de ce programme (financement à préciser?) qui définiront les investissements nécessaires pour y répondre.

Monsieur Yannick CHENEVARD, Vice-président du Conseil Régional et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, associe la Communauté d'Agglomération de la Dracénie et le Département du Var a son propos et souligne :

- le caractère remarquable de la concertation centrée sur les trains du quotidien ainsi qu'une acceptation du projet sur le territoire, ce qui n'était pas le cas auparavant ;
- que le prochain CPER ne contiendra a priori pas de volet « mobilités ». Ainsi, il demande que la réflexion sur une gare de l'ouest toulonnais, située plus à l'ouest, soit poursuivie. Une première étape pourrait effectivement consister à intégrer une gare à la Seyne-sur-Mer (phase 1), puis travailler à une insertion d'une gare à St-Cyr-sur-Mer à plus long terme, mais dans le calendrier de la phase 2 du projet LNPCA ;

4^{ème} voie entre Blancarde et La Penne-sur-Huveaune

Le COPIL valide les propositions suivantes :

- La Région confirme le service prévisionnel à 4 TER omnibus par heure et par sens entre Marseille et Aubagne, comme objectif du programme fonctionnel ;
- Ce service nécessite la réalisation d'une 4^{ème} voie entre Blancarde et La Penne-sur-Huveaune ;
- Compléments de concertation sur les nuisances sonores, l'intermodalité des gares, l'accessibilité, l'accompagnement des entreprises et particuliers concernés à engager après la décision ministérielle.

Tête de tunnel Est à la Parette

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur le projet présenté en prenant en compte les demandes formulées par les participants à la concertation publique , à savoir :
 - Travail à faire en 2020 sur l'évacuation des déblais et accès routiers ou ferroviaires ;
 - Concertation avec les entreprises concernées.

5^{ème} voie à quai en gare de La Blancarde

Le COPIL valide la proposition de SNCF Réseau suivante :

- Poursuite sur la variante sud présentée en recherchant une réduction des impacts en concertation étroite avec les riverains et la Métropole : reconstitution des places de parking, études acoustiques, aménagement urbain, réduction des emprises foncières après travaux.

Technicentre de La Blancarde

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Phase 1 à commencer dès 2023 dans les emprises SNCF ;
- Anticipation de la phase 2 pour permettre de préparer une évacuation des déblais du tunnel par voie ferroviaire.

Gare souterraine de Saint-Charles

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur le projet présenté ;
- Concertation sur la phase « travaux » ;
- Mise en place d'un groupe de travail « intermodalité / projet d'aménagement urbain Quartiers Libres » avec État, Région, MAMP, CD13, Euromed, Ville de Marseille et SNCF-R pour préciser les modalités d'insertion de la gare à présenter à l'enquête.

Blocs EST et OUEST – Plateau Saint-Charles

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Poursuite sur le projet présenté :
 - Lien avec la libération du site des « Abeilles » ;
 - Choix du découpage du poste d'aiguillage en 2020 ;
 - Intégration du changement de Central sous-station.

Aménagement de la ligne de Marseille à l'Estaque et du faisceau d'Arc

Le COPIL valide les propositions de SNCF Réseau suivantes :

- Recherche de nouvelles variantes pour la suppression des passages à niveau en concertation avec les habitants ;
- Mise en place d'un comité de coordination par l'État avec Région, MAMP, GPMM, la Ville et SNCF-R pour préciser les usages attendus de la ligne (TER / fret), le projet urbain de Saint-André et l'intermodalité (tramway...) ;
- Étude complémentaire (y compris socio-éco) de la halte de Saint-André ;
- Études détaillées sur le bruit en 2020.

Monsieur Roland BLUM, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence réaffirme la position de la Métropole sur les points suivants :

- La Métropole n'est pas opposée, a priori, aux aménagements sur les voies littorales sans qu'il y ait d'urgence sur cette partie (qui pourrait être réalisée en phase 2). Il souligne qu'une forte opposition de la population s'est exprimée notamment sur la suppression des passages à niveaux et rappelle l'enquête publique de 2015 sur le terminal de Mourepiane qui s'est traduite par un rejet du projet ; Les voies littorales ne peuvent pas devenir non plus le prétexte pour ne rien faire, cette voie est inadaptée et on doit garder à l'esprit l'épisode de la « page Blanche » écartée par le COI.
- Il fait part de l'importance pour la Métropole d'un lien indissociable entre les phases 1 et 2, sans quoi le projet n'aurait plus de sens. Il demande, rejoignant la demande semblable exprimée par Louis Nègre, que les deux phases soient inscrites dans le périmètre de la même DUP.

Tête de tunnel nord à la Delorme

Le COPIL valide les propositions suivantes :

- Solution sud privilégiée sous réserve que la concertation complémentaire avec les habitants la conforte ;
- Maîtrise d'ouvrage du relogement assurée par la Métropole ;
- Financement global assuré par le projet LNPCA.

Doublment du tunnel de Saint-Louis

Le COPIL valide la proposition de SNCF Réseau suivante :

- Poursuite sur la variante « doublment du tunnel ».

Financement et avenants

SNCF Réseau présente un point d'avancement des appels de fonds ainsi que les avenants 2 et 3.

Quatre nouveaux partenaires ont confirmé leur engagement à rejoindre le financement du projet : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon, Communauté d'Agglomération Pays de Grasse.

L'avenant 3 permettra de conduire les études jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique.

Une convention foncière est en cours d'élaboration. Elle devra aboutir en 2020 en anticipation de la Déclaration d'Utilité Publique.

Le COPIL valide l'avenant 3 et les appels de fonds pour l'avenant 2 déjà signé, présentés par SNCF Réseau et prend acte de l'élaboration en cours d'une convention foncière.

Monsieur Philippe TABAROT, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur confirme, au nom de la CA du Pays de Grasse (excusée ce jour), le soutien de la collectivité à la motion signée par les cofinanceurs ainsi que sa participation financière pour un montant de 100 000 €.

Monsieur Yannick CHENEVARD, Vice-président du Conseil Régional et Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, souligne que la volonté de signer un avenant 3 avant les élections municipales implique de faire signer cet avenant en décembre 2019 pour les collectivités dont l'exécutif sera renouvelé en mars 2020.

Monsieur Louis NEGRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Métropole Nice Côte d'Azur :

- Confirme l'unité des élus depuis Marseille jusqu'à Nice, essentielle sur les phases 1 et 2, sans perte de temps, comme les attentes exprimées pendant la concertation l'indiquent ;
- souscrit aux propos précédents de M. Blum et demande la réalisation des phases 1&2 en même temps, la phase 1 seule n'apportant rien en termes de services effectivement ;
- Souligne la nécessité d'ajouter la vision de l'intermodalité dans le projet (intégrer les PEM) ;
- Note l'attente de la Décision Ministérielle le plus tôt possible ainsi que les conclusions de la mission de financement sans lesquelles le projet ne pourra pas avancer ;
- Rappelle pour mémoire qu'en 1853 sous Napoléon 3, les travaux ferroviaires entre Marseille et Nice ont mis 12 ans pour être réalisés. Là, on en est à 20+20 = 40 ans !

Poursuite de la concertation

SNCF Réseau détaille les propositions de concertation continue à partir de 2020 sur les secteurs nécessitant des approfondissements :

- Des concertations à engager après la décision ministérielle avec les riverains de certains aménagements :
 - Bifurcation Cannes-Grasse ;
 - 5^{ème} voie en gare de Blancarde ;
 - 4^{ème} voie Blancarde – La Penne-sur-Huveaune ;
 - Suppression des passages à niveau de Saint-André et Saint-Henri ;
- Des concertations à prévoir sur des thématiques spécifiques :
 - Le bruit ;
 - L'intermodalité et les pôles d'échanges multimodaux ;
 - Les modalités de réalisation des travaux et notamment les conditions d'évacuation des matériaux.

M. QUEVREMONT souhaite que cette liste ne soit pas limitative, ce qui ne soulève pas d'objection.

Conclusion du COPIL

Monsieur Renaud MUSELIER remercie l'ensemble des participants et félicite SNCF Réseau et les services de l'État pour la qualité du travail mené. Il fait part de la motion cosignée par l'ensemble des collectivités.

Monsieur Pierre DARTOUT, propose un projet de communiqué de presse qui sera publié sous le double timbre État et Région.

Après une lecture détaillée il convient de compléter le communiqué de presse en citant et annexant la motion des collectivités afin de montrer l'unité de ces dernières.

M. Le préfet remercie ensuite l'ensemble des participants pour le travail réalisé et prend acte des demandes formulées au cours de ce COPIL qu'il retransmettra à la Ministre en vue de la préparation de la future Décision Ministérielle.